

Violences intra familiales

Document établi avec le concours méthodologique de la HAS , conforme à la méthode de la HAS de production des listes de critères d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Rédacteur : Dr Claude Magnani Médecins coordonnateurs des GQ de Normandie

PROBLEMATIQUE

La violence conjugale et familiale, aujourd'hui reconnue comme un véritable fléau social, a des impacts non négligeables sur tous les membres de la famille, tant pour la victime que pour les proches qui en sont témoins et particulièrement pour les enfants. Il n'y a pas que les agressions physiques, aussi meurtrières soient-elles, il y a aussi les violences psychologiques et verbales, les menaces et les intimidations, les violences économiques ainsi que les violences sexuelles.

- + Chaque année en France, 94 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur et dans 47% des cas l'auteur est le conjoint ou l'ex conjoint.
- + Chaque année en France, 225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple.
- + En 2017, environ 1 million de femmes ont été confrontées au moins une fois à une situation de harcèlement sexuel au travail ou dans les espaces publics.
- + En 2018, 149 femmes, 28 hommes et 21 enfants sont décédés par morts violentes au sein du couple. Une femme meurt en moyenne tous les trois jours et un homme tous les 23 jours.
<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/194000583.pdf>
- + Augmentation de 12 % en 2019
- + Moins de 10 % des victimes de violences sexuelles et sexistes déposeraient plainte.
- + A noter une augmentation de 32% en zone gendarmerie et de 36% dans la zone de la préfecture de police de Paris, pendant la première semaine de confinement
- + Les appels au 119, le numéro pour les enfants et les adolescents en danger, ont par ailleurs augmenté de 20% lors des trois premières semaines de confinement, par rapport aux trois précédentes

Au Grenelle des violences conjugales du 3 septembre 2019 10 mesures d'urgences avec l'objectif prioritaire de protéger les femmes au moment où elles sont le plus en danger
<https://www.gouvernement.fr/un-grenelle-et-des-mesures-fortes-pour-lutter-contre-les-violences-conjugales>

La HAS a publié des recommandations en octobre 2019 avec comme objectifs de :

- + Renforcer l'implication des professionnels de santé dans la lutte contre les violences faites aux femmes
- + Favoriser le repérage des femmes victimes de violences au sein du couple
- + Faciliter la coordination entre professionnels concernés

LE RÔLE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE : UNE PLACE PRIVILEGIÉE DANS LA PROXIMITÉ ET LA DUREE